****

Emmanuel Crenne

Conseiller Régional

77 Rue Gustave Larroumet

46000 Cahors

Tél : 0787 42 78 39

emcrenne@yahoo.com

M. Sajid Javid

Secrétaire d'État au ministère de l'Intérieur

Bureau à domicile

2, rue Marsham

Londres, SW1P 4DF

Royaume-Uni

**LETTRE RECOMMANDÉE AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

**ET PAR EMAIL**

Cahors, le 26 mai 2018

Monsieur le Ministre Javid,

La presse internationale rapporte aujourd'hui le cas de M. Stephen Yaxley-Lennon, alias Tommy Robinson, qui a apparemment été emprisonné hier pour 13 mois en raison d'une prétendue « violation de la paix » après que des restrictions de reportage aient été imposées dans le procès de plusieurs violeurs d'enfants à Leeds. Il semble également qu'il soit interdit à la presse britannique de rapporter ces faits au public britannique. D'une manière générale, je ne suis pas tout à fait d'accord avec les opinions politiques de M. Robinson, mais en tant que citoyen européen et membre élu de l'Assemblée régionale d'Occitanie (France), je suis particulièrement sensible à ce qui semble être une violation très grave des droits fondamentaux des citoyens européens, sur la base des informations accessibles au public.

Je suis préoccupé par l'affaiblissement apparent des libertés civiles au Royaume-Uni, en particulier en ce qui concerne la liberté d'expression. Des lois interdisant aux journalistes de rapporter certains faits peuvent exister dans un État de droit, par exemple pour protéger les victimes de crimes graves, mais elles ne sont pas destinées à être utilisées pour violer des droits fondamentaux tels que la liberté d'expression et/ou emprisonner des opposants politiques. Que M. Robinson ait ou non enfreint une loi du Royaume-Uni, la question est de savoir si de telles lois peuvent être utilisées de cette manière en violation flagrante des principes supérieurs de la common law et de la Convention européenne des droits de l'homme qui a été signée et acceptée par votre pays.

Le Royaume-Uni a souvent critiqué publiquement d'autres pays comme la Russie, la Syrie ou le Zimbabwe pour leur manque de démocratie et leur répression contre les opposants politiques. Dans le cas de M. Robinson, la rapidité avec laquelle il a été traduit en justice et condamné à une peine de prison totalement disproportionnée de 13 mois ressemble quelque peu aux procédures judiciaires observées dans de tels pays. Tout cela sous le couvert d'une prétendue légalité au sein d'un État de droit signataire de la Convention européenne des droits de l'homme, ce qui est particulièrement honteux. Vous vous souviendrez des célèbres paroles du philosophe français Monstesquieu : « *Il n'y a pas de tyrannie plus cruelle que celle qui est perpétrée sous le bouclier de la loi et au nom de la Justice* » (Montesquieu « *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains* »). Ayant moi-même vécu pendant plus de 17 ans au Royaume-Uni, que j'ai toujours considéré comme l'un des champions de la liberté d'expression, je suis profondément surpris par la situation de M. Robinson.

Je suis également particulièrement préoccupé par la sécurité de M. Robinson pendant son incarcération. Compte tenu de ses opinions politiques, il est fort probable qu'il soit exposé à de multiples menaces de la part d'autres prisonniers, comme cela a été le cas par le passé : en vertu des traités et conventions internationaux, le Royaume-Uni a le devoir de veiller à ce que sa vie ne soit pas mise en danger. Toutes les mesures doivent donc être prises par votre gouvernement pour assurer sa sécurité et son bien-être.

Vous vous souviendrez que vous et moi étions autrefois collègues à la Deutsche Bank et que nous travaillions dans la même équipe. Connaissant votre caractère, je suis convaincu que vous serez sensible à cette situation. J'espère donc que vous examinerez attentivement cette question et que vous prendrez toutes les mesures nécessaires au sein de votre gouvernement pour garantir que les libertés civiles et les droits fondamentaux soient protégés au Royaume-Uni et appliqués à M. Robinson.

Je suis à votre disposition si vous avez besoin de me contacter.

Cette lettre exprime mon opinion personnelle en tant qu'élu du peuple Français, sur la base d'informations accessibles au public. Il n'engage pas la responsabilité ou n'exprime pas l'opinion des organismes politiques auxquels j'appartiens, ni d'aucune autorité publique telle que, mais sans s'y limiter, le Conseil régional d'Occitanie où je siège.

Bien à vous,

Emmanuel Crenne

Conseiller Régional d'Occitanie